



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).

Numéro 30

Mercredi 24 août 2022

L'Assemblée municipale en date du 20 juin 2022, entre en vigueur le 1^{er} septembre 2022.

Court, le 24 août 2022

Municipalité de Court, Conseil municipal



Eschert

Bureau de vote pour les votations fédérales et cantonale du dimanche 25.09.2022

Président	Monsieur Pierre-André Barras
Présidente suppléante	Madame Stéphanie Burri
Secrétaire	Madame Erika Juillerat
Membres	Monsieur Joël Kneuss Monsieur Ludovic Lachat
Membres suppléant(e)s	Madame Céline Leuenberger Monsieur Arnaud Maître

Eschert, le 17 août 2022

Contrôle des habitants

Avis de construction

Requérants/Maîtres d'ouvrage: Alisa et Yannick Klay, Au Pâturage 1, 2743 Eschert

Propriétaires: Alisa et Yannick Klay, Au Pâturage 1, 2743 Eschert

Auteur du projet: ECE SA, Patrick Gsteiger, Rue Centrale 1, 2740 Moutier

Emplacement: parcelle 559, Au Village 12, 2743 Eschert

Projet: transformations intérieures et construction d'une annexe au sud

Dimensions et genre: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande avec plans jusqu'au 23 septembre 2022 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions ou réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Eschert, le 22 août 2022

Conseil communal

Avis de construction

Requérant / Maître d'ouvrage: Heinz Ruch, Le Chaufour 4, 2743 Eschert

Propriétaire: Heinz Ruch, Le Chaufour 4, 2743 Eschert

Auteur du projet: RP Architecture, M. Julien Pedrocchi, Rue Centrale 16, 2740 Moutier

Emplacement: parcelle 99, Le Chaufour 4, 2743 Eschert

Projet: Remplacement d'un couvert existant en tôles ondulées par un couvert en bois pour une meilleure intégration dans le site. Mise en conformité du commerce local

Dimensions et genre: selon plans déposés

Teneur en Nitrate: 5,6 mg/l

Dureté en graduation française: 20,6 °f (eau mi-dure)

Les détails de ces analyses peuvent être consultés au bureau communal pendant les heures d'ouverture du secrétariat.

Corcelles, le 19 août 2022

Le Conseil communal

Rectification des résultats de l'élection communale libre

Pour le poste vacant de conseiller communal jusqu'à la fin de la période se terminant au 31 décembre 2023

Suite à une erreur d'application des articles du Règlement concernant les élections et les votations aux urnes, nous annulons le second tour annoncé pour le 25 septembre 2022.

S'agissant d'une élection libre, il ne peut être organisé qu'un seul tour selon le système majoritaire et les « viennent ensuite » ne peuvent être élus.

En vertu de l'art. 33 du Règlement concernant les élections et les votations aux urnes, Monsieur René Christ qui a obtenu la majorité des voix a été élu.

Dans l'intervalle, Monsieur Christ a renoncé à son élection de manière officielle et en adéquation avec l'art. 55 du Règlement d'organisation de la Commune mixte de Corcelles.

De ce fait, un nouveau dépôt de liste sera annoncé via la FOADM et la procédure sera reprise dans son intégralité comme le prévoit le règlement.

Nous vous présentons nos excuses pour cette erreur.

Corcelles, le 18 août 2022

Le Conseil communal

Avis de fin de dérangement – Déchetterie communale

Les travaux de réfection du toit du bâtiment communal/scolaire sont achevés.

Nous vous informons que vous pouvez à nouveau déposer vos sacs d'ordures dans le molok situé à l'arrière du bâtiment.

Les containers de fer blanc/aluminium, PET et récupérateur de capsules Nespresso ont également été remis en place.

Nous vous remercions pour votre patience et votre adaptabilité durant cette période.

Corcelles, le 18 août 2022

Le Conseil communal



Court

Entrée en vigueur

Règlement sur la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité

Le règlement sur la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité, adopté par



Corcelles

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 29 juin 2022

Conformément à l'article 71 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière Assemblée communale a été déposé publiquement durant 30 jours.

Aucune opposition n'ayant été formée durant le délai légal, le Conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 18 août 2022.

Corcelles, le 24 août 2022

Le Conseil communal

Votation populaire du 25 septembre 2022

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Présidente:	M ^{me} Termignone Doris
Secrétaire:	M. Steen Edward
Membres:	M ^{me} Gafner Debora M ^{me} Lab Juliane (dès 12h) M. Sauvain David (dès 12h)
Suppléants:	M. Mohni Vincent M. Spart Anselme

Corcelles, le 19 août 2022

Le Conseil communal

Rapport officiel d'analyse de l'eau potable

Prélèvement officiel effectué par M. André Jordi

Date du prélèvement: 5 juillet 2022

Selon les résultats d'analyse obtenus par le Laboratoire cantonal, les échantillons d'eau répondent aux dispositions légales.

Provenance de l'eau: source du Gore-Virat

Nombre d'échantillons: deux prélèvements

Lieu de prélèvement: réservoir désinfectée par rayon UV (avant et après)

Qualité bactériologique: irréprochable

Construction : selon plans déposés

Zone : hors zone

Selon la décision de l'OACOT du 19 août 2022, la dérogation à l'art. 24 LAT en relation avec l'art. 39 de l'OAT (projet de construction dont l'implantation dans un territoire à habitat traditionnellement dispersé est imposée par sa destination) est accordée.

Dépôt public de la demande avec plans **jusqu'au 23 septembre 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions ou réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Eschert, le 22 août 2022

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérante : Société Migros Basel, par M^{me} Daniela Schaffner, Ruchfeldstrasse 15, 4142 Münschenstein.

Emplacement : parcelles N^{os} 558 et 1366, aux lieux-dits : « Rue de l'Ecluse 1 et 3 », commune de Moutier.

Projet : revitalisation du bâtiment commercial comprenant le réaménagement d'un local de stockage et la création d'un nouvel accès au sous-sol, l'ouverture d'une nouvelle porte en façade ouest, le réaménagement des surfaces de vente et des locaux annexes, la réfection de la toiture et la mise en place d'installations techniques (climatisation et système mécanique d'évacuation des fumées).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HA3.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 septembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 17 août 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Police administrative

Fête de la Vieille Ville 2022

Infos pratiques du Service de Police administrative

Circulation, restrictions

Du jeudi 1^{er} septembre à 12h au lundi 5 septembre 2022 à 17h, les rues suivantes seront fermées à toute circulation :

- Rue Centrale (jusqu'au bâtiment N° 49)
- Rue de l'Hôtel-de-Ville (du N°5 au N°13)
- Passage de l'Ours
- Rue de la Prévôté (dès le mercredi 31.08.2022 à 7h)
- Passage du Centre (dès le mercredi 31.08.2022 à 7h)

Afin de garantir une sécurité optimale, la fluidité du trafic et le bon déroulement de la manifestation, chacun est invité à suivre la signalisation appropriée mise en place. Les véhicules gênant à la circulation seront sanctionnés et placés en fourrière.

Le Service de Police administrative souhaite d'ores et déjà à toutes et à tous une agréable Fête de la Vieille Ville et remercie chacun de faire preuve de compréhension, de discipline et de fairplay.

Moutier, août 2022

Police administrative

Fête de la Vieille Ville

Suppression des ramassages de la ferraille et de la Tournée Verte

En raison de la Fête de la Vieille Ville, les ramassages de la ferraille du jeudi 1^{er} septembre 2022 et celui de la «Tournée Verte» du vendredi 2 septembre 2022 seront supprimés sur le circuit de la manifestation.

Le prochain ramassage de la Tournée Verte dans ce secteur est reporté au vendredi 9 septembre 2022 et celui de la ferraille au jeudi 6 octobre 2022.

Nous remercions les riverains concernés par ces suppressions de ramassages de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires.

Moutier, le 11 juillet 2022

Services Techniques - Travaux Publics - Moutier

Elections municipales – 25, 26 et 27 novembre 2022

Lors de sa séance du 16 août 2022, en application de l'article 5 du Règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la Commune municipale de Moutier, le Conseil municipal a décidé de fixer au vendredi 25, samedi 26 et dimanche 27 novembre 2022, la date des élections municipales.

Le délai pour le dépôt des listes de candidates et candidats, à la Chancellerie municipale, en deux exemplaires, est fixé au **vendredi 14 octobre 2022 à 12h, dernier délai**. Le délai pour l'indication des apparentements et sousapparentements est fixé au mercredi 19 octobre 2022, à 12h.

En cas de deuxième tour (élection au système majoritaire), le scrutin aurait lieu le vendredi 16, samedi 17 et dimanche 18 décembre 2022.

Des modèles concernant l'annonce des candidates et candidats, la liste des mandataires ainsi que les déclarations d'apparentements et/ou de sous-apparentements figurent sur le site internet de la Municipalité (<https://moutier.ch/autorites/votation/elections-municipales-25-26-et-27-novembre-2022/>).

Moutier, le 16 août 2022

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant : Rumo Claude, Champ-Faudin 29, 2740 Moutier

Auteur du projet : Faivre Energie SA, 2800 Delémont

Emplacement : Parcelle N° 1504, Champ-Faudin 29

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau bibloc en façade Nord-Est

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 23 septembre 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 24 août 2022

Services Techniques-Urbanisme



Perrefitte

Avis de construction

Demande de permis de construire

Maître d'ouvrage : M^{me} Annelise Steinegger, Clos de la Chapelle 30P, 2742 Perrefitte.

Auteur du projet : Faivre Energie SA, 2800 Delémont.

Projet : Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur au sud du bâtiment N° 30p.

Niveau de puissance sonore : 50 dB.

Selon le formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit, le niveau d'évaluation atteint 32.4 dB, la valeur de planification de 45 dB est donc respectée sur parcelle N° 852 du ban de Perrefitte au lieu-dit « Clos de la Chapelle ».

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : H2.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 septembre 2022 au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les bénéficiaires d'un identifiant BELogin peuvent également consulter ce dossier via la plateforme eBau en suivant le lien suivant : <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20810>

Perrefitte, le 17 août 2022

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérante : Cornelia Lerch, Steffanweg 2, 8820 Wädenswil

Auteur du projet : Stalder & Zürcher SA, Rue du Midi 14, 2720 Tramelan

Emplacement : parcelle N° 296, Moron 40, 2712 Le Fuet, Commune de Petit-Val

N° eBau : 2022-7424

Projet de construction : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : Agricole

Dérogation : 24 LAT accordée.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 23 septembre 2022 inclusivement**, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Souboz, le 24 août 2022

Conseil communal

Communications du Conseil

Votations fédérales et cantonales du 25 septembre 2022

Le bureau de vote sera composé comme suit :

Président : Christen André

Membres : Liechti Thibaut, Müller Markus, Koller Elodie, Wüthrich Laura

Suppléants : Carnal Micheline, Gyger Christianne, Loosli Markus, Messer Frédéric

Conciergerie pour le bâtiment administratif à Souboz

Le Conseil communal a nommé Madame Aline Amstutz à ce poste.

Foire de Chaindon

L'administration communale sera fermée le lundi 5 septembre toute la journée.

Elections communales

Les élections générales de renouvellement des autorités communales auront lieu le dimanche 27 novembre 2022 par un vote aux urnes. Des informations détaillées suivront en septembre.

Réservoir d'eau à Souboz

Des travaux seront réalisés prochainement au réservoir à Souboz.

Nous invitons les habitants du village de Souboz à limiter leur consommation d'eau durant les travaux qui vont durer du 29 août au 2 septembre prochain. Nous vous recommandons d'éviter d'arroser les gazons, laver les voitures ou remplir les piscines.

Garage à louer

La Commune propose un garage à louer Molé 4d à Châtelat (dans le hangar à usages multiples) au prix de CHF 80.- par mois, libre de suite.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser à l'Administration communale de Petit-Val à Souboz – 032 484 94 70 – admin@petit-val.ch.

Souboz, le 24 août 2022

Conseil communal

Avis de construction

Publication d'un projet de construction conformément à l'article 97 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAg):

Requérante: Commune mixte de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz.

Auteur du projet: Bureau d'ingénieurs ATB SA, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelles N°s 3, 12, 25, 54, 72, 75, 79, 110, 111, 115, 116, 121, 126, 127, 128, 129, 132, 157, 161, 164, 182, 183, 194, 196, 229, 230, 327, 328 et 334 du ban de Monible + 88 du ban de Sornetan, aux lieux-dits: Sous ce Mont, Prés Fros, Clos des Neuvelles, Vêlie, Dos chez Petit, Vieux Echert, Clos des Jardins, Sentier de Ravière, Rte de Châtelat, Clos des Mottes, Dans le Cras et Les Grands-Champs (Monible) + Semplain (Sornetan), Monible et Sornetan, Commune de Petit-Val.

Projet: pose d'une nouvelle conduite de transport pour l'alimentation en eau de Monible avec défrichement temporaire, remplacement du réseau existant et des bornes d'hydrantes, adaptations des raccordements d'immeubles et nouvelles chambres de vannes.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Objets protégés: végétation des rives (21 LPN), prairies et pâturages secs d'importance nationale et régionale (objets N°s 5453, 4405, 4415 et 8248) et IVS d'importance régionale et locale.

Recensement arch.: ensemble bâti C «Village de Monible».

Dérogations: art. 24 LAT, 48 LAE, 25 LCFO, 27 LCPN et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 23 septembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Le projet est supposé être soutenu avec un montant de l'Office fédéral de l'agriculture OFAG. Aux termes de l'article 97, alinéa 4 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAg), les organisations ayant qualité pour recourir en vertu de la législation sur la protection de la nature et du paysage, sur la protection de l'environnement et sur les chemins de randonnée pédestre, ont aussi qualité pour former opposition. Celui qui n'a pas formé opposition contre la contribution durant le

délai du dépôt public approuve un éventuel montant de la Confédération.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 24 août 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Reconvilier

Avis de construction

Requérants: Lo Giudice Lucia et Pardo Francesco, Avenue des Tronchets 32B, 1226 Tonex

Auteur du projet: Immovalée Sàrl, par Glück Architecture Sàrl, H.-F. Sandoz 35, 2710 Tavannes

Emplacement: Parcelle N° 2301, Chemin des Bosquets 9

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage double intégré, pose d'une pompe à chaleur extérieure et pose de deux panneaux solaires pour l'eau chaude sur le toit

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Dérogation: Art. 24 RAC

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 16 septembre 2022 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 17 août 2022

Le secrétariat municipal

Annulation de la tournée verte du 5 septembre

En vue de la prochaine foire de Chindon qui aura lieu le 5 septembre 2022, la tournée verte est annulée. Elle reprendra ses droits normalement à partir du lundi 12 septembre. La commune vous remercie par avance pour votre compréhension.

Reconvilier, le 15 août 2022

La police administrative

Foire de Chindon

Fermeture de routes et restrictions de parage

Il est interdit de parquer sur la Place Bellevue du dimanche 28 août 2022 à 17h au mardi 6 septembre 2022 à 12h.

Interdiction de parage du dimanche 4 septembre 2022 à 6h au mardi 6 septembre 2022 à 12h aux emplacements suivants:

- Grand-Rue
- Rue du Collège
- Bellevue
- Parc Lidl
- Parc mis à ban sis à la rue Dos la Velle
- Rue du Bruye
- Route de Saules
- Le Benevis
- Condémènes, Jolimont
- Route de Chindon, du côté droit Reconvilier-Chindon
- Chemin du Stade, Place goudronnée côté sud du Stade de football
- Rue de la Cure
- Rue du Dr. Tièche
- Rue du Moulin
- Bel-Air
- La Chaudrette

- Crêt du Facteur
- Chemin du Nord
- Vie des Crêts
- Dos-la-Velle

Fermeture du dimanche 4 septembre 2022 à 9h au lundi 5 septembre 2022 à 20h des routes suivantes:

- Chemin du Stade
- Rue du Collège
- Bellevue
- Rue de la Cure
- Rue du Dr. Tièche
- Rue de Chaudrette
- Rue Bel-Air

Fermeture du dimanche 4 septembre 2022 à 16h au lundi 5 septembre 2022 à 20h des routes suivantes:

- Grand-Rue

Une signalisation temporaire sera mise en place. Les personnes contrevenantes seront dénoncées, mises à l'amende et leurs véhicules seront mis à la fourrière à leur charge.

La Municipalité et la Commission de la Foire de Chindon prient la population de bien vouloir respecter la signalisation mise en place et la remercient d'ores et déjà pour sa compréhension.

Reconvilier, le 24 août 2022

La Commission de la Foire de Chindon

Votations fédérales et cantonales du 25 septembre 2022

En vue des votations fédérales et cantonales du 25 septembre prochain, le bureau de vote et de dépouillement a été formé. Il est constitué des personnes suivantes:

Président: Monsieur Romano De Cicco

Membres: Madame Maeva Bandelier
Monsieur Philippe Bruat
Monsieur Axel Bucher
Monsieur Marc Bucher
Monsieur Luc Burgunder
Monsieur William Bussinger

Suppléants: Madame Vandani Calame-Longjean
Madame Alicia Calgaro
Monsieur Alparslan Camci
Monsieur Giuseppe Campagnano

Reconvilier, le 22 août 2022

Secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant: Richard René, Rue de Bel-Air 1, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 28, 2800 Delémont

Emplacement: Parcelle N° 1252, Rue de Bel-Air 1

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, élimination de la citerne à mazout existante

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 23 septembre 2022 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 24 août 2022

Le secrétariat municipal



Saicourt

Votation du 25 septembre 2022

Votation populaire du 25 septembre 2022

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Président: Décosterd Silvain, Bellelay

Secrétaire: Paroz Patricia Saicourt

Bureau de vote: Décosterd Silvain, Bellelay
Jolidon Djemila, Saicourt
Niederhäuser Serge, Le Fuet

Bureau de dépouillement:

Carvalho Dany, Le Fuet
Décosterd Silvain, Bellelay
Eichenberger Alain, Le Fuet
Jolidon Djemila, Saicourt
Niederhäuser Serge, Le Fuet
Rossé Justine, Saicourt

Suppléantes: Haussener Johanna, Le Fuet
Schüpbach Vanessa, Bellelay

Le Fuet, le 24 août 2022

Secrétariat municipal

Informations communales

Assemblée municipale du 20 juin 2022

Le procès-verbal de l'assemblée municipale du 20 juin 2022 a été déposé publiquement durant 20 jours conformément à l'article 62 du règlement d'organisation. Aucune opposition n'ayant été déposée durant le dépôt public, le Conseil municipal l'a ratifié lors de sa séance du 16 août 2022.

Permis de construire délivrés entre le 01.04.2022 et le 30.06.2022

Le Conseil municipal a délivré les permis de construire suivants:

- Laura et Patrick Zehr pour la rénovation et l'agrandissement de l'appartement existant au 1^{er} étage sur la parcelle N° 118 au lieu-dit Rue de la Fromagerie 4, 2712 Le Fuet.
- Gérald Kaufmann pour la construction d'abris de jardin (demande après-coup) sur la parcelle N° 1024 au lieu-dit Les Féverges 14, 2712 Le Fuet.
- Jean-Marc Friedli pour la pose de panneaux photovoltaïques et la construction d'un abri de jardin sur la parcelle N° 917 au lieu-dit Route de la Chapelle 5, 2712 Le Fuet.
- Reto Roth pour la pose d'une pompe à chaleur sur la parcelle N° 831 au lieu-dit Chemin des Moines 29, 2713 Bellelay.
- Nathalie Le Doussal et Marisa Vonlanthen pour la pose d'une pompe à chaleur sur la parcelle N° 837 au lieu-dit Sous Béroie 16, 2713 Bellelay.
- Alfred Aeschbacher pour la pose d'une pompe à chaleur sur la parcelle N° 868 au lieu-dit Chemin des Moines 31, 2713 Bellelay.
- Michaël Schlappach pour la rénovation de l'habitation et la pose d'une pompe à chaleur sur la parcelle N° 132 au lieu-dit Clos au Gendre 3, 2712 Le Fuet.

Durant la même période, la Préfecture a délivré les permis de construire suivants:

- Commune de Saicourt pour l'aménagement d'une place de stationnement sur la parcelle N° 810 au lieu-dit Route des Genevez 3, 2713 Bellelay.
- Swisscom SA pour l'installation d'une antenne de téléphonie mobile sur la parcelle N° 99 au lieu-dit Pré Paroz 1, 2712 Le Fuet.

Véhicules sans plaques

Le Conseil municipal rappelle qu'il est interdit de déposer des véhicules hors d'usage ou hors

service en plein air sans plaques (>1 mois), sauf s'il s'agit de voitures prêtes pour la vente (occasions) sur une place autorisée.

Parc Chasseral

La commune a entamé les démarches en vue d'une adhésion au Parc Chasseral. La décision finale appartiendra à l'assemblée municipale en 2023.

Un groupe de travail doit être constitué. Les personnes intéressées à y participer sont priées de contacter le secrétariat municipal (par téléphone ou par mail) d'ici le 31 août prochain.

La première séance du groupe de travail aura lieu le mardi 13 septembre 2022.

Entrée en vigueur de règlements

Suite aux décisions de l'assemblée municipale du 20 juin 2022 et compte tenu qu'il n'y a pas eu d'opposition, les règlements suivants sont considérés comme adoptés:

- règlement sur le service dentaire scolaire, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022.
- règlement d'utilisation de la halle de gymnastique, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023.
- modification du règlement concernant les émoluments, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022.

Entrée en vigueur d'ordonnances, barèmes et tarifs

Dans ses séances du 27 juin et du 16 août 2022, le Conseil municipal a adopté les ordonnances et tarifs suivants:

- barème des contributions du service dentaire scolaire
- tarif des émoluments
- ordonnance tarifaire d'utilisation de la protection civile

Ces actes législatifs sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2022. Ils peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures d'ouverture. Un recours contre ces actes législatifs peut être formé, dans les 30 jours à compter de la présente publication, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Le Fuet, le 24 août 2022

Conseil municipal



Saules

Animation mobile de l'AJR à la place de sport mercredi 24 août 2022 de 14h à 17h

L'Action Jeunesse Régionale propose gratuitement pour les jeunes de 6 à 18 ans un après-midi d'animation, sport, jeux, divertissement et bien plus encore.

Rendez-vous aujourd'hui dès 14h à la place de sport.

Saules, le 24 août 2022

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérante: Nathalie Kaufmann, Montagne de Saules 44, 2732 Saules

Rue: Montagne de Saules 44, Saules Parcelle N° 356

Projet de construction: Changement d'affectation d'une résidence secondaire en résidence principale

Zone: Hors zone

Dérogation: Art. 24 LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 22 septembre 2022 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit

et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Saules, le 24 août 2022

Conseil communal

Avis de construction

Requérants: Pascal Héritier, Citadelle 46, 2732 Saules, Sophie Nicolet, Citadelle 46, 2732 Saules

Rue: Citadelle 46, 2732 Saules

Parcelle N°: 70

Projet de construction: Rénovation des façades extérieures et des volets

Zone: Zone d'habitation

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 22 septembre 2022 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Saules, le 24 août 2022

Conseil communal

Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 juin 2022

Conformément aux dispositions du règlement d'organisation, le procès-verbal a été déposé publiquement durant 20 jours.

Aucune opposition n'ayant été formulée à son encontre, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 22 août 2022.

Saules, le 22 août 2022

Conseil communal



Tavannes

Analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal, suite au prélèvement effectué en date du 9 août 2022 au réseau communal (alimenté par SESTER) à la Grand-Rue 1 à Tavannes par le contrôleur des denrées alimentaires ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales. Les qualités microbiologiques, physiques et chimiques sont en règle.

Tavannes, 19 août 2022

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant: M. Paolo Cataldi, Chemin de la Rive 3, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: VA-Conseils Sàrl, Z.A. Courtes-Parties A8, 1588 Cudrefin.

Projet: remplacement de l'installation de chauffage à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau extérieure du bâtiment Chemin de la Rive 3 sis sur la parcelle N° 1383 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 septembre 2022 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant : <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>
Tavannes, 24 août 2022
Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérants : M^{me} et M. Rose-Marie et Ernest Geiser, Rue du Général Voirol 11, 2710 Tavannes.

Projet : remplacement de l'installation de chauffage à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau extérieure du bâtiment Rue du Général Voirol 11 sis sur la parcelle N° 327 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 septembre 2022 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant : <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>
Tavannes, 24 août 2022
Le chef des travaux publics

**Administration municipale –
Modification des horaires d'ouvertures**

Dès le 29 août 2022, les bureaux de l'administration municipale seront fermés tous les lundis matin.

Les horaires sont dès à présent les suivants :

- Lundi : matin fermé / 15 h – 17 h.
- Mardi et mercredi : 9 h 30 – 11 h 45 / 15 h - 17 h.
- Jeudi : 9 h 30 – 11 h 45 / 15 h – 18 h.
- Vendredi : 9 h 30 – 11 h 45 / après-midi fermé.

Tavannes, le 22 août 2022
Conseil municipal Tavannes



**Bureau de vote proportionnel pour
les élections communales du conseil
général du 25.09.2022**

- Président Monsieur Thierry Lenweiter
- Secrétaire Monsieur Michael Bassin
- Membres Madame Teresa Soares Pinto
Madame Mélanie Jorge Costa
Madame Chloé Baumgartner
Madame Corinne Kaeser
Madame Monica Perla
Madame Sonia Uzzo
Madame Murielle Gugel
Madame Laurence Nyffeler
Monsieur Charles-André Beuchat
Monsieur Manuel Hennet
Monsieur Philippe Geiser
Monsieur Daniel Salzmänn
Madame Valentine Gerber
Monsieur Nicolas Marti

Bévilard, le 16 août 2022
Contrôle des habitants

**Bureau de vote majoritaire
pour les votations fédérales
et cantonales et les élections
communales du 25.09.2022**

- Président Monsieur André Rothenbühler
- Vice-présidente Madame Nadine Graber
- Secrétaires Madame Anissa Bartlome
Madame Laurence Bratschi

- Membres Monsieur Jonathan Ummel
Madame Karin Unternährer
Madame Katia van den Berg
Monsieur Noah von Gunten
Madame Lucie von Bergen
Madame Shadya Vuille
Madame Jodie Vuilleumier
Monsieur Dominique Wahli
Madame Laure Wahli

- Suppléants Monsieur Jérôme Walther
Monsieur David Waser
Monsieur Julien Waber
Madame Cédrine Weber

Bévilard, le 16 août 2022
Contrôle des habitants

Commune mixte de Valbirse

**Élections communales
du 25 septembre 2022**

Les listes de candidats suivantes ont été déposées dans le délai imparti :

Présidence du Conseil communal / élection selon le système majoritaire :

Liste N° 1 : Sans parti

- Jufer Jacques-Henri 1973
Administrateur des finances

Liste N° 2 : Horizon Solidaire Valbirse

- Raetzo Pierre-Michel 1961
Directeur

Conseil communal / élection selon le système majoritaire :

Liste N° 1 : PLR et sympathisants

- Affolter Grégory 1984
Ingénieur EPF
- Mohni Ismaël 1992
Conducteur de travaux

Liste N° 2 : Liste Libre

- Germiquet Fabien 1983
Responsable technique ESMA
- Berberat Cédric 1974
OPC, chef du service Jura bernois

Liste N° 3 : UDC et sympathisants

- Blaesi Stève 1973
Responsable des écoles pour la partie francophone
- Furer Josian 1983
Mécanicien

Liste N° 4 : Horizon Solidaire Valbirse

- Braun Monnerat Joëlle 1972
Infirmière
- Raetzo Pierre-Michel 1961
Directeur

Conseil Général / élection selon le système proportionnel :

Liste N° 1 : PLR et sympathisants

- Affolter Grégory 1984
Ingénieur EPF
- Affolter Grégory 1984
Ingénieur EPF
- Affolter Vincent 1980
Ingénieur HES
- Affolter Vincent 1980
Ingénieur HES
- Alves Florence 1973
Cuisinière diététique
- Alves Florence 1973
Cuisinière diététique
- Curty Nicolas 1972
Économiste
- Curty Nicolas 1972
Économiste

- Flotron Pascal 1956
Retraité
- Flotron Pascal 1956
Retraité
- Fromaigeat Nolwenn 1991
Notaire
- Fromaigeat Nolwenn 1991
Notaire
- Krebs David 1983
Confiseur
- Lienher Catherine 1972
Infirmière-assistante
- Lienher Catherine 1972
Infirmière-assistante
- Loureiro Nuno 1975
Responsable de production
- Mérellat Emy 1982
Caviste
- Mérellat Emy 1982
Caviste
- Mohni Ismaël 1992
Conducteur de travaux
- Morand Steve 1981
Entrepreneur
- Morand Steve 1981
Entrepreneur
- Nicolet Dylan 1995
Employé de commerce
- Salerno David 1974
Ingénieur
- Schindler Christine 1965
Employée de bureau
- Schindler Christine 1965
Employée de bureau
- Schnyder Jacques 1974
Ingénieur HES
- Schnyder Jacques 1974
Ingénieur HES
- Utermann Marc 1964
Inspecteur de police
- Utermann Marc 1964
Inspecteur de police
- Voisard Pierre 1983
Procureur
- Liste N° 2 : Liste Libre**
- Germiquet Fabien 1983
Responsable technique ESMA
- Germiquet Fabien 1983
Responsable technique ESMA
- Berberat Cédric 1974
OPC, chef de service Jura bernois
- Berberat Cédric 1974
OPC, chef de service Jura bernois
- Doriot Géraldine 1972
Bijoutière indépendante
- Doriot Géraldine 1972
Bijoutière indépendante
- Salerno Patricia 1974
Enseignante secondaire
- Salerno Patricia 1974
Enseignante secondaire

**Validation de vos avis
sur la plateforme :
lundi 14h**

Villoz Margaux Etudiante	1999	Forestier Zumstein Patrick	1968	Dubigny Mélanie Maximilie Styliste modéliste	1980
Villoz Margaux Etudiante	1999	Mécanicien de précision Evalet Wormi Pascale	1969	Borbely Peter Médecin	1967
Dias de Campos João Chef de groupe N16	1975	Assistante en pharmacie Evalet Wormi Pascale	1969	Borbely Peter Médecin	1967
Dias de Campos João Chef de groupe N16	1975	Assistante en pharmacie Mornod Christophe	1988	Flotron Thierry Pierre-André Étudiant	1990
Mercerat Jean Paul Retraité	1956	Maître agriculteur Mornod Christophe	1988	Flotron Thierry Pierre-André Étudiant	1990
Mercerat Jean Paul Retraité	1956	Maître agriculteur Nicolet Jâmes	1994	Shabani Granit Responsable finance	1996
Villoz Franco Retraité	1958	Chef de projet Nicolet Jâmes	1994	Shabani Granit Responsable finance	1996
Villoz Franco Retraité	1958	Chef de projet Blaesi Stève	1973	Raetz Pierre-Michel Directeur	1961
Chevrolet Murielle ASSC ASAD	1988	Responsable des écoles pour la partie francophone Blaesi Stève	1973	Raetz Pierre-Michel Directeur	1961
Chevrolet Murielle ASSC ASAD	1988	Responsable des écoles pour la partie francophone Moeschler Cédric	1974	Braun Monnerat Joëlle Infirmière	1972
Faigaux Christelle Cheffe d'entreprise	1985	Entrepreneur Moeschler Cédric	1974	Braun Monnerat Joëlle Infirmière	1972
Faigaux Christelle Cheffe d'entreprise	1985	Entrepreneur Faigaux Jonathan	1982		
Metthez Selena Avocate stagiaire	1998	Employé de bureau Faigaux Jonathan	1982	Liste N° 5: Parti socialiste de Valbirse et sympathisant-e-s	
Metthez Selena Avocate stagiaire	1998	Employé de bureau Beuchat Arnaud	1990	Guerne Marianne	1951
Chevrolet Michael Chauffeur poids lourds	1985	Employé de commerce Beuchat Arnaud	1990	Employée de commerce retraitée Guerne Marianne	1951
Chevrolet Michael Chauffeur poids lourds	1985	Employé de commerce Muccigrosso Flavio	1988	Employée de commerce retraitée Charpillot Eric	1959
Kröpfli Eric Ingénieur ferroviaire	1964	Économiste HES Liste N° 4: Horizon Solidaire Valbirse		Mécanicien-électronicien Charpillot Eric	1959
Kröpfli Eric Ingénieur ferroviaire	1964	Hostettler Corentin Étudiant	2000	Mécanicien-électronicien Charpié Eric	1950
Müller Christophe Chef de projet / chantier	1993	Hostettler Corentin Étudiant	2000	Retraité Charpié Eric	1950
Müller Christophe Chef de projet / chantier	1993	Raetz Jennifer Employée de commerce	1990	Retraité Bigler Frank	1974
Sassi Sebastien Mécanicien locomotive CFF	1982	Raetz Jennifer Employée de commerce	1990	Forestier Bigler Frank	1974
Sassi Sebastien Mécanicien locomotive CFF	1982	Raetz Ismaël Resp. Administration finances	1988	Forestier Ingrosso Francesco	1972
Liste N° 3: UDC et sympathisants		Raetz Ismaël Resp. Administration finances	1988	Rouleur Ingrosso Francesco	1972
Lauper Ursula Indépendante LAURFitness	1970	Bouchat Julie Assistante sociale	1986	Rouleur Bévilard, le 19 août 2022	
Lauper Ursula Indépendante LAURFitness	1970	Bouchat Julie Assistante sociale	1986	Commune mixte de Valbirse	
Weibel Denis Directeur La Fenêtre	1966	Weber Loïc Chargé de projets	1989		
Weibel Denis Directeur La Fenêtre	1966	Weber Loïc Chargé de projets	1989		
Ochsenbein Maxime Éducateur	1991	Devaux Julien ASSC	1979		
Ochsenbein Maxime Éducateur	1991	Devaux Julien ASSC	1979		
Blanchard Laurent Agriculteur	1980	Knuchel Claude-Alain Ingénieur ETS	1959		
Blanchard Laurent Agriculteur	1980	Knuchel Claude-Alain Ingénieur ETS	1959		
Furer Josian Mécanicien	1983	Monnerat Matilde Étudiante	2002		
Furer Josian Mécanicien	1983	Monnerat Matilde Étudiante	2002		
Jolicorps Alexandre Expert incendie AIB	1975	Diaz José Antonio Technico Commercial	1966		
Jolicorps Alexandre Expert incendie AIB	1975	Diaz José Antonio Technico Commercial	1966		
Noirjean Jean-Charles Forestier	1967	Dubigny Mélanie Maximilie Styliste modéliste	1980		
Noirjean Jean-Charles	1967				

Fête du village 27 août – Informations pour le trafic et le parking

La Fête du village aura lieu ce samedi à Champ-Martin, avec notamment un cortège qui s'anima de l'entreprise Sylvac à la Halle de sport. Les restrictions suivantes seront appliquées :

Restrictions pour le cortège

De 15 h 30 à 17 h, la circulation sur les rues du Lion d'Or, de la Lignière et du Frête sera détournée. Les parkings en zone bleue située sur ces mêmes rues seront interdits pour la journée du 27 août jusqu'à 17 h. L'emplacement situé au-dessus de l'école sera fermé pour la journée du 27 août jusqu'à 17 h.

Restrictions pour la fête

Dans la journée du 27 août, le chemin des Sapins sera fermé à la circulation et au parking afin de servir d'accès d'urgence. La partie haute de la place de parc de la halle sera fermée (comme à l'Open Air).

Les organisateurs et la commune remercient les riverains et les usagers de la route de leur compréhension.

Bévilard, le 15 août 2022

Commune mixte de Valbirse

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Magali Zampedri
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: perrefitte@gmail.com
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur
en cas d'absence)
Heures d'ouverture: Mardi 17h - 19h
Jeudi 8h30 - 10h30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h
Mardi de 9h30 à 11h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10h à 11h45 et de 15h à 17h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu - ma 9h à 11h et 15h à 17h

Mercredi 15h à 17h

Jeudi 15h à 18h

Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h

Ma et Me 14h à 16h

Jeudi 14h à 18h

Police administrative:

Lu - ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h

Mercredi 15h à 16h

Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics 032 494 13 33

Electricité.Eau. 032 494 12 14

Service de piquet

Electricité. Eau 032 494 12 12

Centre de l'enfance

Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69